



F.S.U.

Concertation sur la réforme des retraites - Éducation nationale - 8 octobre 2019

La FSU intervient ce matin dans le cadre de la déclaration qu'elle a faite lors du Conseil Commun de la Fonction publique du 3 octobre dernier. Instance dans laquelle elle a déjà fait part de son analyse du rapport remis au gouvernement cet été par Jean-Paul Delevoye et où elle a déjà évoqué clairement la nécessité d'une autre politique salariale dans la Fonction publique pour toutes et tous les agent-es.

Monsieur le Ministre, vous avez déclaré hier à la presse vouloir une *"réflexion approfondie sur la rémunération des enseignants"*. *"Notre objectif, (...) c'est qu'au moment où, vers 2025, s'enclenchera la réforme des retraites, ce soit un système juste pour les enseignants comme pour le reste de la France"*, avez-vous dit. La FSU est demandeuse des discussions qui s'ouvrent aujourd'hui car la revalorisation salariale des personnels de l'Éducation revêt un caractère d'urgence, dans un contexte marqué par un allongement du calendrier d'application des mesures de carrières de PPCR et par dix années de gel de la valeur du point d'indice.

Le constat est sans appel dans notre ministère : faible niveau des salaires, absence de reconnaissance des qualifications, du travail et de l'engagement des enseignant-es, comme de l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, alors que trop souvent les conditions de travail sont dégradées et le malaise est profond.

Ces questions étant posées pour l'ensemble des fonctionnaires, la FSU continue d'ailleurs de demander également des mesures Fonction publique, à commencer par le dégel de la valeur du point d'indice, un plan de rattrapage au regard du pouvoir d'achat perdu et l'amélioration des déroulements de carrière.

Autant de sujets que nous souhaitons pouvoir aborder dans le cadre des discussions dans ce ministère, le levier principal étant pour nous celui de la revalorisation des carrières.

Mais les propos du Président de la République lors du débat à Rodez du 3 octobre dernier, nous inquiètent fortement. Le passage au nouveau système de retraite pour les enseignant-es, ne peut selon lui, aller qu'avec *« la transformation de la carrière... dans toutes ses composantes »*. Il écarte alors l'idée d'une revalorisation immédiate et indique qu'il s'agit, pour conserver (et non pas améliorer ...) le niveau de retraite, d'accepter de travailler plus et de réduire les vacances.

Monsieur le Ministre, la FSU n'est pas venue à cette réunion pour ouvrir une concertation sur le temps de travail des enseignant-es. De même, elle refusera toute logique de prise en compte d'un prétendu mérite qui ne revaloriserait que certains personnels au détriment de tous les autres.

La FSU veut aujourd'hui parler de la manière dont il est possible d'améliorer le niveau de salaires des enseignant-es et de tous les personnels. D'ailleurs, de l'aveu même du gouvernement, c'est bien la faiblesse de la rémunération des enseignant-es qui lui pose problème dans la perspective de sa réforme des retraites.

Elle demande en particulier pour les corps enseignants et assimilés :

- une accélération des débuts de carrière (par exemple commencer la carrière à l'actuel 4ème échelon) ;
- un aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service ; nous demandons des précisions sur les projets gouvernementaux dans le cadre du projet de réforme des retraites et le rétablissement d'une possibilité de cessation progressive d'activité ;

- des carrières revalorisées, parcourues à un rythme unique le plus favorable aux agent-es sans obstacle de grade. Cela passe dans un premier temps par un abandon de la séparation en deux viviers de promouvables de manière à élargir les viviers à l'ensemble des personnels ayant parcouru la hors classe et ainsi de ne plus perdre des promotions comme c'est le cas actuellement, et par la fixation de ratios de promotion qui permettent d'atteindre cette perspective.

Concernant les filières administratives et techniques, la FSU demande :

- un plan de requalification massive des emplois pour résorber les situations de déclassement, très nombreuses et parfois majoritaires dans certains corps, notamment en catégorie C, et une politique de promotion concomitante assortie des possibilités de promotion adéquates ;
- une amélioration des ratios de promotion de grade pour améliorer sensiblement les déroulements de carrières ;
- une revalorisation indemnitaire immédiate permettant de régler rapidement les situations d'inégalités de rémunérations injustifiées selon les affectations, les académies, et entre les différents ministères ; l'éducation nationale est un des ministères pour lesquels les taux indemnitaires sont bas ce qui suscite un déficit important d'attractivité. Une telle politique est enfin nécessaire pour ouvrir la perspective d'une intégration dans le traitement indiciaire de tout ce qui relève du « complément de rémunération » pour pallier l'insuffisance de revalorisation des carrières et des grilles indiciaires.

Concernant les personnels sociaux et infirmier-es de l'Éducation nationale, le reclassement en catégorie A ne constitue, en l'état, qu'une étape insuffisante. La FSU revendique les grilles de la catégorie A type, seules à même de garantir une rémunération conforme au niveau de formation et aux missions de ces personnels. Concernant les personnels infirmiers, compte tenu du caractère réglementé de cette profession, des inégalités de traitement observées au sein d'un corps non fonctionnel, la FSU revendique une même IFSE pour tous-tes les infirmier-es quel que soit leur lieu d'exercice (internat, externat, conseiller technique) et l'intégration complète du CIA dans l'IFSE. Une revalorisation de leur indemnité au niveau moyen des indemnités des corps de catégorie A.

Pour la FSU, des mesures d'urgence doivent être prises aussi sur la part indemnitaire des rémunérations dans la mesure où ce sont les indemnités servies à l'ensemble des personnels qui sont revalorisées. Ainsi, pour les corps d'enseignement, d'éducation et d'orientation, la FSU demande le doublement de l'ISAE, de l'ISOE ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire des CPE et l'alignement de son montant pour les professeurs documentalistes et PSY-EN dans le cadre d'une politique d'alignement vers le haut des taux indemnitaires et en vue d'une intégration dans le traitement.

Enfin, la FSU s'oppose au développement des heures supplémentaires qui ne saurait constituer une revalorisation acceptable. En effet dans la majorité des cas, les heures supplémentaires ne sont pas choisies, et elles sont moins bien payées que les heures ordinaires (seule la première a un taux majoré de 20 %). De plus, le recours aux heures supplémentaires est un élément important de discrimination salariale dont sont victimes les femmes.

La FSU demande, pour finir, pour tous les jeunes collègues, une véritable prime d'installation à l'entrée dans les métiers.

Le choix ne saurait être entre l'emploi et les salaires, c'est la conjonction des deux qui doit contribuer à la richesse nationale et à la sauvegarde du service public d'éducation.